



Pension alimentaire renseignement

Par **Czuback sandy**, le **28/01/2017** à **14:42**

Bonjour j ai mon compagnon qui est divorcé depuis 5 ans il paye une pension alimentaire tous les mois mais Mme ne veut pas fournir le certificat de scolarité ni donner l adresse du lycee peut on faire bloquer la pension et si oui comment merci d avance
PS nous n avons pas vu son fils depuis 2 ans aucune nouvelle rien du tout

Par **fabrice58**, le **28/01/2017** à **17:13**

Le versement de la PA n'est pas conditionnel, votre compagnon ne peut donc pas en suspendre le versement.

Il n'a pas vus son fils depuis deux ans ? et qu'a t il fait ? Il n'a pas déposé plainte pour non présentation de mineur ? il ne l'a pas appelé ?

Son fils veut il le voir d'ailleurs ? S'il est lycéen, il est plus libre qu'un enfant en primaire.

Par **Czuback sandy**, le **29/01/2017** à **20:34**

Mon compagnon à déposé des plaints mais elles sont resté sans suite il appel son fils régulièrement mais pas de réponse mon compagnon continue de payer la pension c est juste qu il aimerais savoir si son fils est toujours scolariser ou non son ex femme ne veut pas nous donner les renseignements donc il aimerais savoir si il peut payer la pension mais la faire bloquer jusqu'à ce qu il obtienne les renseignements
Son fils est lycéen oui il a 17 ans et oui depuis 2 ans il n à plus de nouvelles en faites c est depuis que notre enfant est né